

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, Josiane Alarie, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Conception :

**QUE** le conseil tiendra une séance extraordinaire le 25 avril 2022 à laquelle les sujets suivants seront traités :

- Adoption du second projet de règlement numéro 08-2022 modifiant le règlement de zonage afin d'augmenter la pente maximale pour un accès et de modifier les dispositions relatives à un projet intégré d'habitation
- Adoption du second projet de règlement numéro 09-2022 modifiant le règlement de lotissement afin d'exiger qu'une rue projetée soit raccordée à une rue existante et de prévoir une exemption sur l'application des normes de lotissement pour une allée véhiculaire dans le cadre d'un projet intégré
- Adoption du second projet de règlement numéro 10-2022 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels afin de retirer la possibilité d'obtenir une autorisation d'usage conditionnel pour les usages d'établissements touristiques de courte durée et les résidences de tourisme
- Adoption du second projet de règlement numéro 11-2022 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les résidences de tourisme à titre d'usage additionnel uniquement dans les zones HA-5-1, HR-4, HF-1 et HF-2-1 et CF-1-1, de modifier les dispositions relatives aux projets intégrés récréotouristiques, d'autoriser les résidences de tourisme à titre d'usage principal uniquement dans la zone HR-4, d'interdire les projets intégrés d'habitation dans les zones CF-1, HA-11, HB-1, HF-2

et HF-3, d'interdire les camps de vacances dans la zone HR-1 et d'agrandir la zone HA-5-1 à même une partie de la zone HA-8

- Adoption du règlement numéro 12-2022 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats afin de modifier la terminologie pour les allées véhiculaires, les établissements d'hébergement touristique, les résidences de tourisme, les résidences principales et les unités d'hébergement, d'ajouter une contravention pour une offre de location d'une unité d'hébergement, de permettre au fonctionnaire désigné d'exiger tous plans et documents pour l'évaluation d'une demande et d'augmenter le délai de délivrance d'un permis ou d'un certificat
- Adoption du second projet de règlement numéro 13-2022 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les résidences principales dans toutes les zones à une distance minimale de 150 mètres d'un lac, sauf pour certaines zones

**QUE** la rencontre se tiendra à l'hôtel de ville de la Municipalité au 1371, rue du Centenaire à La Conception, à 19 h 30.

Donné à La Conception, ce 12 avril 2022



Josiane Alarie  
Directrice générale et  
greffière-trésorière